[redacted] (MATIN) 21 MAI 1832.

POUR GOUVERNEUR.

J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 21 mai.

Le caissier de la BANQUE DE L'UNION a été nommé samedi dernier ; c'est M. *J. B. Perrault* qui a réuni la majorité des voix. Au moment de l'élection, M. Prieur a fait savoir qu'il n'était pas candidat à cette place. M. *H. R. Denis* a été choisi comme avocat de cette institution, et M. *A. Mazureau*, comme notaire.

Voilà qu'on parle de nouveau de chiens enragés. On rapporte que, samedi dernier, un chien bien certainement enragé, en a mordu cinq autres et s'est jeté ensuite sur deux femmes qui passaient, et leur a déchiré leurs robes. Ce chien a été tué de suite ; trois de ceux qu'il a mordus, qui appartiennent à M. Laveau, ont été pris et enfermés, mais les deux autres se sont enfuis. Avis à ceux qui ont des chiens qui courent la ville.

Le gouverneur de l'*Illinois* a appelé sous les armes un fort détachement de la milice de cet état, à l'effet de repousser l'invasion d'un corps de Sacs et autres Indiens hostiles, qui s'est emparé du pays qui avoisine la rivière Rock. Ces sauvages sont commandés par un nommé Black-Hawk. Le rendez-vous des milices de l'Illinois est fixé à Baidstown.

Par la corvette des E.-U. *Ontario*, arrivée en 54 jours de Naples à Hampton Roads, on a appris la nouvelle positive que nos réclamations contre le gouvernement napolitain ont été définitivement réglées.

NOUVELLES DE FRANCE,

De deux jours plus récentes.

La malle d'hier ne nous a pas apporté les feuilles de New-York ; mais celles de Baltimore, que nous avons reçues, contiennent un extrait du *Courrier and Enquirer*, de la première ville, annonçant l'arrivée du brick *Jasper and Ceres*, parti du Hâvre le 5 avril ; les papiers du Hâvre sont du 4 et ceux de Paris du 3. Le *cholera* a excité une nouvelle émeute à Paris. L'alarme se répand par toute la France. La maladie s'est déclarée dans plusieurs villages situés aux environs de la capitale, à Puteaux, Passy, la Villette et Charenton. Le *Moniteur* du 3 dit que le nombre total des cholériques, depuis le commencement de la maladie jusqu'au 2 à 4 heures de l'après midi, s'élève à 735 dont 458 hommes et 271 femmes. Il y avait dans ce nombre 255 nouveaux cas, arrivés dans la journée. On comptait déjà 365 morts. Quelques personnes ont été atteintes aux Invalides et à la Conciergerie.

Le duc d'Orléans, accompagné du président du conseil et du ministre du commerce, est allé visiter l'Hôtel-Dieu, où il a été reçu par le préfet de la Seine; il est entré dans les deux sections réservées aux cholériques, et est resté quelques instans auprès du lit de chaque malade, à qui il adressait les paroles les plus affectueuses (Parodie de la visite de Bonaparte aux pestiférés de Jaffa.) En sortant de l'hôpital, son A. R. a laissé 600 fr. pour les malades les plus pauvres (Générosité à la d'Angoulême.)

MM. Pétel, Récamier, Husson, Dupuytren, Breschet, Honoré, Guéneau de Mussy, Samson, Caillard, Gendrin et Bally, médecins et chirurgiens attachés à l'Hôtel-Dieu, ont publié le 31 mars la déclaration suivante :

" Les soussignés, médecins et chirurgiens de l'Hôtel-Dieu, croient qu'il est de leur devoir, dans l'intérêt de la vérité, de déclarer que quoique cet hôpital ait jusqu'ici reçu le plus grand nombre de cholériques, ils n'ont observé aucun fait qui pût les autoriser à soupçonner que cette maladie fût contagieuse: "

Nous donnons plus bas, à l'article *extérieur*, la traduction de quelques articles relatifs aux troubles dont nous avons parlé.

Les feuilles du nord fournissent des nouvelles de Buénos-Ayres jusqu'au 20 mars, reçues par le brick *Mary*, capitaine ROBINSON.

L'affaire des îles Falkland excite toujours beaucoup d'attention et donne lieu à une polémique animée ; mais il n'a rien transpiré de nouveau sur ce sujet.

Des pluies abondantes sont venues raffraichir la terre desséchée par un soleil brûlant, et appaiser la soif des troupeaux—Cette disette d'eau est une calamité fréquente dans ce pays.

Un décret du gouvernement de Buénos-Ayres, du 6 mars, sépare le ministère de l'intérieur du ministère des relations extérieures ; et un autre décret de la même date, nomme don Victorio-Garcia de Zuninga secrétaire d'état au premier département, et don Vicente Lopez secrétaire d'état au second.

Le journal français le *Flâneur*, le *Boletin-de-Comercio* et la *Vidua-de-un-Pastelero*, ont cessé de paraître. Il n'y a maintenant que trois feuilles quotidiennes à Buénos-Ayres ; ce sont la *Gaceta-Mercantil*, le *Lucero*, et le *Diario-de-la-Tarde*. Il y a aussi deux gazettes hebdomadaires, l'une et l'autre publiées en anglais, le *British-Packet* et le *Cosmopolitan*.

Le carnaval a été célébré dans la capitale des Etats-Unis Argentins, avec l'enthousiasme et les fêtes ordinaires. Le *British-Packet* donne une assez longue description de ces amusemens dont le principal, pour les dames placées aux balcons et aux fenêtres, consiste à inonder les passans qui, à leur tour, jettent à la figure de ces dames des coques d'œufs pleines d'eau, en leur répondant [fort incivilement] avec *l'arme des apothicaires* de Molière. Voici un extrait de l'article du journal ci-dessus:—

" Pendant la semaine les préparatifs se faisaient ; on établissait des magasins d'eau (stores of water) et de caques d'œufs peintes remplies d'eau ; on y ajoutait aussi des seringues, comme étant une espèce d'artillerie propre à couvrir l'attaque. Samedi les opérations commencèrent avec activité, et durant l'après-midi elles étaient poussées avec la plus grande furie ; hommes et femmes, garçons et filles, de tous rangs, de toutes grandeurs et de toutes couleurs, depuis le noir-jais du fils du Congo jusqu'au teint plus clair des enfans de l'Europe, occupaient les toits, les balcons et les fenêtres de la presque totalité des maisons, et jetaient de l'eau sur les passants, qui, en retour, au milieu du tapage et de la confusion de cette scène, leur envoyaient des volées de coquilles d'œufs. Cela continua encore lundi et mardi. Lundi après-midi, quelques brunes dames qui faisaient partie d'une brigade qui avait pris position dans la maison d'un professeur de musique, furent tentées de quitter leur retranchement et firent une sortie dans la rue, armées de pots de faïence et d'étain, pour donner la chasse à quelques enfans de leur couleur bon-teint (lasting-color), qui les avaient aspergées avec des seringues et bombardées avec des coquilles d'œufs. Mais ce fut une malencontreuse sortie—les *belles damoiselles* furent obligées de reculer, et la retraite leur ayant été coupée, elles se réfugièrent dans le *patio* (la cour) de notre maison, où elles furent suivies immédiatement par leurs noirs opposants. Un combat animé s'ensuivit ; une cuve d'eau qui se trouvait dans la cour devint l'objet d'une lutte sérieuse entre les belligérants—mais les dames furent copieusement aspergées et demandèrent merci. Les parties étaient trop acharnées au combat pour prêter aucune attention à nos plaintes, au moment de cette irruption soudaine sur un territoire neutre—cependant après l'affaire, on se retira tranquillement, emportant " armes et bagage."

Si *Figaro* de Paris lit jamais ce qui précède, il n'appelera plus M. Lobau que le *Buénosayrien*. Il est de fait que le maréchal figurerait admirablement dans ces fêtes, avec ses pompes.

M. Aimé Bonplan, le célèbre naturaliste qui a été détenu si long-temps au Paraguay, était attendu sous peu à Buénos-Ayres, d'où l'on pensait qu'il s'embarquerait pour l'Europe.

Une lettre de Parana, dans la province d'Entrerios, datée du 14 février, dit : " M. Bonplan est arrivé ici avec M. Ferré, et ils sont partis pour Sante-Fé. On l'attend sous peu, il doit revenir ici pour y passer quelque temps.

Les Indiens commandés par Pincheira, qui avaient provoqué la guerre civile dans le Chili, ont été détruits par le général Villagran. Cependant le chef dont il lui importait le plus de se saisir, Jose Antonio Pincheira, lui a échappé avec une douzaine d'hommes. A la date de la dernière dépêche (14 janvier), on était à la poursuite de ces fuyards. Pablo Pincheira, Hermosilla, Fuentes, Loaiza et quelques autres, qui se sont rendus célèbres dans ce pays par l'énormité de leurs crimes, ont été pris et mis à mort. Les caciques Neculman, Colsto et Tricaman, alliés des précédents, ont aussi perdu la vie.

(*Communiqué.*)

MR. L'EDITEUR—

Permettez-moi, Monsieur, comme colporteur, de m'informer par la voie de votre journal, quels sont les motifs qui empêchent la *gazette officielle de la ville* de publier en français les ordonnances et résolutions qui sont passées au Conseil de Ville. L'éditeur de cette gazette doit bien savoir que nous autres, pauvres colporteurs, qui ne parlons que le français, et qui ne sommes *protégés* par qui que ce *soit*, nous tenons à savoir ce qui se fait au Conseil ; quelles sont les lois qui nous sont imposées, afin que nous ne soyons pas en contravention. Je crois, Mr. l'éditeur, que comme citoyen et colporteur, j'ai droit de me plaindre ou de cette *négligence*, ou de cette *ruse* de la part de l'éditeur du *Mercantile Advertiser*.

J'ai l'honneur de vous saluer,

UN COLPORTEUR.

BALTIMORE, 8 mai.

NOMMINATION PAR LE PRESIDENT.

Avec l'avis et le consentement du Sénat.

HORATIO SPRAGUE, Consul des Etats-Unis à Gibraltar, en remplacement de Bernard Henry.

MANUEL PEARCE, du Maryland, Consul des Etats-Unis à Brême, en remplacement de Frederick J. Wichelhausen.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

PARIS, 2 avril.

Dans la journée d'hier, la vue de plusieurs tombereaux employés par la police pour ramasser dans les rues les ordures et la boue, a excité un vif mécontentement parmi les chiffonniers, classe nombreuse qui gagne sa vie à ramasser les chiffons qu'elle vend aux papetiers ; ces gens craignaient que ce nouveau moyen employé par le gouvernement ne nuisît à leur industrie. Plusieurs d'entr'eux ayant suivi les charrettes, ont réussi à s'emparer de quelques-unes ; ils les ont brisées et les ont incendiées ou jetées dans la rivière. Un certain nombre de ces perturbateurs ont été arrêtés.

Le *Nouvelliste* (journal ministériel) dit, en parlant de ce fait :—

" Cette émeute était tout-à-fait sans importance en elle-même ; mais un certain nombre d'agitateurs ont été remarqués dans la foule, excitant l'esprit public par les rapports les plus absurdes tels, que ceux-ci, que le gouvernement payait les médecins pour empoisonner les malades, et que les riches avaient accaparé tous les remèdes. La présence d'agents employés dans un but politique est aussi prouvée par ce fait, que des efforts ont été faits pour diriger la populace sur Ste. Pélagie, où sont détenus les conspirateurs carlistes du 2 février, aussi bien que les républicains.

" Il paraît en effet qu'une bande de ces perturbateurs repoussée jusqu'à St.-Jacques, fut rencontrée par un corps de jeunes gens, qui profitant de ce moment de trouble, la conduisit vers la prison de Ste. Pélagie. La foule s'augmenta en chemin, de tous ces paresseux qui sont toujours prêts à se mêler de tous les désordres, et quand elle arriva devant l'entrée principale, elle s'élevait à environ 200 personnes. On fit une tentative pour forcer la porte ; et en même temps, les prisonniers qui s'étaient révoltés, démolirent l'échaffaudage, s'armèrent des bois dont il se composait, et brisèrent la barre qui fermait la porte intérieure.

" La force armée, qui s'était réunie dans la cour, fut assaillie avec des pavés et des bouteilles cassées. Les trois sommations ayant été faites, et les prisonniers ayant refusé de se soumettre, cinq ou six coups de fusils furent tirés. Un homme seulement a été tué. Neuf des plus mutins ont été arrêtés et conduits à la Force, et bientôt après la foule du dehors s'est dispersée. Ce matin, les chiffonniers ont renouvelé les troubles, et il est devenu nécessaire de stationner des corps de troupes considérables, y compris la garde nationale, dans le voisinage de la porte St.-Denis. Les réverbères ont été brisés dans plusieurs rues de ce quartier. Néanmoins, rien de sérieux ne s'est passé.

DÉCLARATION DE LA RUSSIE SUR LE TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE.

Des motifs très-plausibles nous avaient portés d'abord à douter de l'authenticité de la déclaration remise par le comte Orloff à S. M. néerlandaise, au nom de l'empereur de Russie. Le style même de cette note, nous devons le dire, venait confirmer notre doute. Comment ne pas s'étonner, en effet de ces expressions fermes et incisives en quelque sorte, de cette dureté de langage à l'égard du roi de Hollande, auquel, malgré des liens de parenté, S. M. Impériale déclare positivement que le cabinet néerlandais a perdu sans retour une dernière occasion de terminer l'affaire belge d'une manière conforme à ses vrais intérêts, et que ses alliés, surtout en Russie, chercheraient vainement encore les moyens de lui être utiles ; que l'empereur ne reconnaît plus la possibilité de lui porter dorénavant aucun appui ni secours ; que quelque périlleuse que soit la situation où le roi vient de se placer, et qu'elles que puissent être les conséquences de son isolement, S. M. faisant taire les affections de son cœur, croira devoir laisser la Hollande supporter seule la responsabilité des événemens qui peuvent résulter de cet état de choses, et que la Russie ne saurait s'opposer aux mesures répressives que prendrait la conférence pour garantir et défendre la neutralité, si elle était violée par une reprise d'hostilités de la part de la Hollande?

Comment, au premier abord, n'aurait-on pas refusé une complète créance à cette pièce, où deux fois l'empereur de Russie proteste qu'il ne saurait oublier les devoirs que lui impose l'alliance européenne, et exprime le désir de préserver la paix générale de toute atteinte, alors surtout qu'il s'agissait de détruire un des traités de la sainte alliance, de reconnaître que ce traité avait pu être brisé par la force, de sanctionner le triomphe de l'insurrection d'un peuple opprimé, et que cette sanction, cette reconnaissance étaient données par un monarque sans cesse representé comme le défenseur le plus persévérant de la sainte-alliance ? Notre incrédulité était d'autant plus naturelle, que la Russie ne nous avait pas habitués à un tel langage, et cette incrédulité était autorisée par la surprise même de la légation russe à Paris, qui, bien loin d'ajouter foi à ce document, se riait, dit-on, de l'inexpérience et de la duperie de ceux qui pouvaient penser qu'il ne fût pas apocryphe.

Mais enfin, ce qui était invraisemblable, n'en est pas moins vrai, et en présence des faits, toutes les conjectures doivent cesser ; bien que la déclaration dont il s'agit ne se trouve pas aujourd'hui dans *le Moniteur*, son existence ne peut plus être révoquée en doute. Elle est confirmée par de nouveaux renseignement notamment par les journaux anglais, dont nous donnons plus bas des extraits, et par la lettre suivante, que nous venons de recevoir de La Haye, et qui contient des détails curieux sur les circonstances qui ont précédé la remise de cette note remarquable:

LA HAYE, 25 mars.

"Des événemens politiques d'un haut intérêt viennent d'avoir lieu : voici les faits tels qu'ils se sont passés.

" Par un courrier venant de Londres est arrivé dans notre capitale dans la journée du 18 du courant, notre ministre des affaires étrangères avait été informé par nos diplomates à Londres que la conférence avait rejeté les minutes des modifications que notre souverain voulait apporter au traité du 15 novembre, et que les représentans de la France et de l'Angleterre à la conférence persistaient de la manière la plus ferme à exiger préalablement la *ratification* des puissances signataires du traité avant d'entrer dans d'autres négociations ayant pour objet d'amener des arrangemens entre les parties belligérantes. Par le même courrier porteur de ces dépêches, le diplomate anglais dans notre capitale reçut de lord Palmerston une communication qui lui enjoignait de manifester à notre gouvernement que les prétentions du roi Guillaume laissaient perdre inutilement un temps précieux, que l'honneur des représentans des puissances se trouvait compromis par suite de ces retards.

" Dans la journée du 22, le comte Orloff reçut des dépêches des plénipotentiaires russes à Londres. Ces dépêches démontraient que malgé tout ce qu'on avait fait auprès des représentans français et anglais à la conférence pour les faire fléchir, ils avaient manifesté de la manière la plus énergique qu'ils n'entendraient aucune proposition tant que le traité du 15 novembre ne serait pas ratifié, et que cet avis pouvait lui servir de guide pour régler sa conduite vis-à-vis du gouvernement hollandais.

" En effet, d'après ces communications le comte Orloff se rendit, dans la matinée du 23, auprès de notre ministre des affaires étrangères, avec lequel il eut une très longue conférence, dont voici à peu près le résumé.

" Le comte Orloff, après avoir manifesté au ministre qu'il était de l'intérêt du roi Guillaume de commencer par ratifier le traité du 15 novembre, sauf à entreprendre, après la ratification, de nouvelles négociations avec le gouvernement belge, sous la médiation des cinq puissances, ajouta : " Puisque S. M. consent à la séparation des deux pays, les plénipotentiaires russe, autrichien et prussien à la conférence, épouseront avec la plus grande ardeur la cause de S. M. pour qu'elle retire les plus grands avantages des négociations qui s'ouvriront immédiatement après la ratification." Le ministre des affaires étrangères cherchant à éviter de donner une réponse catégorique que le comte Orloff exigeait de lui, répondit : " Que les puissances qui n'avaient pas ratifié pouvaient se trouver sur une autre ligne différente que les deux puissances qui avaient ratifié ; qu'en conséquence S. M. se trouvait dans une position trop extraordinaire pour pouvoir donner une réponse.

" Il faut en finir, lui répliqua le comte Orloff, car il y a un terme à tout. La résolution de la conférence ne peut pas être modifiée. Le chapitre des accidens paraît être épuisé. Depuis l'invasion d'Ancône, rien n'a eu lieu. J'avais cependant saisi cette occasion avec avidité pour attendre je dirai plus, j'avais outre passé mes instructions. Le roi Guillaume m'avait dit qu'il proposerait lui-même des conditions satisfaisantes à la conférence : celles qu'il a proposées sont inadmissibles. La paix de l'Europe ne doit plus être problématique, à cause de cet état de choses ; les circonstances sont plus fortes que nos désirs. En conséquence de tout ce que je viens de vous exposer, j'exige immédiatement de vous une réponse péremptoire, S. M. le roi Guillaume veut-il ou ne veut-il pas ratifier le traité du 15 novembre, et ouvrir ensuite des négociations avec la Belgique, sous la médiation des cinq puissances ?" Le ministre ayant répondu négativement : " Dans ce cas, lui répliqua le comte Orloff en se retirant, je vous remets cette déclaration au nom de mon souverain, et je demande au roi une audience de congé."

" Dans la même journée du 23, et après la susdite conférence, on a répandu le bruit dans notre capitale, que les ratifications de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse ont été envoyées à Londres.

" Hier le comte Orloff a eu son audience de congé, et, la nuit dernière, il a dû quitter notre capitale, se dirigeant vers Londres, où le consul russe a pris pour lui un appartement dans Albermale-Street.

Nous le disons avec franchise, les ratifications du traité du 15 novembre, seront à nos yeux un des faits de l'époque actuelle les plus féconds en conséquences, les plus favorables à l'avenir des peuples, à leur indépendance et à leur liberté ; une des concessions les plus significatives que la sainte-alliance aura été, par la force même des choses, obligée de faire à la révolution de juillet ; et lorsque tant de voix s'élèvent pour accuser faussement cette révolution d'impuissance, lorsque tant d'efforts sont inutilement tentés pour en arrêter ou en amoindrir les resultats, nous mettons, nous, de l'orgueil à proclamer ses bienfaits, à constater son influence européenne,

(*Constitutionnel.*)

GRENOBLE, 27 mars.

Le jour même où l'ordre du jour du maréchal Soult a été connu à Grenoble, on a rédigé la protestation suivante, qui s'est couverte à l'instant de signatures. Les noms seront publiées lorsque personne ne se presentera plus.

" Les soussignés, habitans de Grenoble, ont pris connaissance du discours que *le Moniteur* du 21 mars 1832, place dans la bouche de M. le président du Conseil, devant la chambre des députés.

" Ce discours fait un éloge si scandaleux des coupables qui ont troublé le repos de Grenoble, dénature tellement les faits et calomnie si indignement sa population, qu'il ne saurait rester sans réponse.

Ils déclarent hautement qu'il est faux "que les journaux de Grenoble aient hasardé aucune imputation odieuse contre les troupes" ; ces feuilles ont, au contraire, rendu les faits d'une manière très-exacte.

" Il est matériellement faux que pendant les événemens de Grenoble, et notamment de l'hôtel de la préfecture, *des cris à bas le Roi, à bas le gouvernement, vive la république ! aient été proférés.* (Voir la rétractation de M. le préfet du 21 mars.)

" Il est faux que le lundi 12 mars, soit au moment où les coups de baïonnettes ont été donnés, de prétendus agitateurs "aient prodigué aux troupes les insultes, les violences, les pierres, tous les outrages. . . . "

" Il est faux que les soldats se soient trouvés "dans le cas de légitime défense," et que quelqu'un "ait tenté de les désarmer ;" puisque la plupart des coups ont été portés par derrière et par côté, ou bien à des femmes et à des enfans

" Il est faux que "partout des sommations aient eu lieu." Les soldats sont, au contraire, venus cerner l'attroupement de la préfecture, sans aucun bruit, et l'ont chargé à la baïonnette lorsqu'il n'y avait plus d'issue pour s'échapper.

" Il est faux qu'il n'y ait eu "que 7 à 8 blessés parmi les assistans." Le rapport des médecins connus par l'autorité constate près de cinquante blessures, non compris celles ignorées.

" Il est faux que les soldats du 35e. aient pu voir 30 à 40 de leurs camarades blessés;" aucun d'eux n'a été frappé au moment de l'événement, et pas un militaire n'est entré à l'hôpital pour cause de blessure, si ce n'est un sapeur de génie, atteint dans la foule par les baïonnettes du 35e.

" Les soussignés protestent de toute leur force contre l'accusation que M. le président du conseil semble vouloir faire peser sur sa ville natale, dans le seul objet de justifier le crime de quelques-uns de ses agens."

COMMERCIAL.

Ventes au Hâvre le 3 avril :—Coton, 20 balles Louisiane, 100 ; 54 do. 90 ; 40 do. 90 ; 50 do. Alabama 89 ; do. 218 Upland 93, 50.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Helen Mar, Harrison, Philadelphie, C. Thompson.
Navire Hellespont, Pratt, Liverpool, Lincoln & Green.
Navire Isabella, Md Masters, Liverpool, B. Booth & co.
Barque Pantheon, Drummond, Havre, L. H. Gale.
Brick Huchinger, Savage, Gibraltar, Callender & Deblois.
Brick Rufee, Fogue, Boston, Stetson & Avery.
Goël. Pomiené, Bradley, Galveston, P. B. Penny.
Goël. Elizabeth, Forsyth, Pensacole, Capitaine.
Goël. Cora, Ceuden, Mobile, J. Wescott.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Florida, des Passes, avec le navire Canova, le brick Jasper et la goël. Minor. Il n'annonce aucun batiment en vue.

Bateau de remorque Grampus, ayant mis en mer le navire Caroline, la barque Agness & Ann le brick Ariel et la goël. Amazona. Il a amené les navires Henry Thompson & Herman. Rien de nouveau en rivière.

Bateau à vapeur Porpoise, avec le navire United-States, les bricks Planter et Exchange.

Navire United States, McMichel, de Philadelphie.
Navire Henry Thompson, Bradford, de Boston.
Navire Herman, Leslie, d'Asterdam.
Navire Canova, Wescott, de Castine.
Brick Jasper, Rich, de la Providence.
Brick Planter, Purdy, de Liverpool.
Brick Exchange, Martin, New York.
Goël. Minor, Whitnew, de la Mobile.
Bateau à vap. Tally-ho, Dartch, de Nashville.
Bateau à vap. Waverly, Scott, de La Fourche.
Bateau à vap. Planter, Colla, Bayou Sarah.
Bateau à vap. Monticello, Pattereon, de St. Martin.
Bateau à vap. Cora, Streck, de La Fourche.
Bateau à vap. Mary Land, Reed, de Ouachita.
Bateau à vap. North America, Artus, de St. Louis.
Bateau à vap. Telegraph, Laurent, Bayou Sarah.
Bateau à vap. Lady of the Lake, Riley, Grand Gulf
19 chalans avec 6575 balles coton.
12 chalans avec 840 boucauts tabac.
11 chalans avec de la farine et 2 avec du whiskey.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.

TIRAGE DE LA 10ME. CLASSE,

5—8—9—6.

21 mai J. B. FAGET, directeur.

UNE récompense de vingt-cinq piastres sera donnée à celui qui pourra donner des renseignemens sur la personne de *François Fidel Landwing*, né à Zug (Suisse) dans l'année 1784. Parti de Bordeaux il est arrivé à New-York le 30 avril 1816, il se rendit de là à Philadelphie, et, en octobre 1816, à Easton (Pennsylvanie.) L'année suivante, il fut à Pittsburgh, et ensuite, par la voie de l'Ohio, à la Nlle.-Orléans, où il arriva dans l'automne de 1817. La dernière lettre que son père a reçue de lui est datée de cette dernière ville, le 17 septembre 1817; il parlait alors d'aller dans la Colombie.

La récompense ci-dessus est offerte à celui qui pourrait fournir des renseignemens sur le sort actuel de M. Landwing, et dans le cas où il serait mort, pour un certificat authentique de son décès. S'adresser à

TH. NICOLET & CO., *à la N. Orléans*,
ou à COTTEREL H. BARBEY & Co.
21 mai—15 *à New York.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 31 du courant, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu John Pile, la GOELETTE SOPHIA, avec ses agrès et apparaux.

Conditions : 60 jours et 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour.

21 mai MARTIN BLACHE, register.

CLOUS ASSORTIS, à vendre par
1er. mai. YORKE, MACALESTER & Co.

Nous sommes autorisés à annoncer que les personnes suivantes seront soutenues en juillet prochain, à l'élection de représentans:

ZEPHIR CANNONGE, | B. MARIGNY,
WM. F. DUPLESSIS, | ANTONIO DUCROS,
ALBERT HOA, | S. DIXON,
FELIX LABATUT.

COMMUNIQUE'.

M. l'Editeur:—Un grand nombre de vos abonnés vous prient d'annoncer dans votre intéressant journal, le ticket suivant, qui sera soutenu à l'élection de juillet prochain par de NOMBREUX ELECTEURS.

LOUIS ALLARD, | B. MARIGNY,
L. PIERCE, | J. R. GRYMES,
S. D. DIXON, | ZÉPHIR CANNONGE,
J. M. KENNEDY,

TICKET INDEPENDANT.

Mr. l'Editeur:—Nous vous prions d'annoncer les personnes qui suivent comme candidats pour la Chambre des Représentants, à l'élection de juillet prochain.

UN GRAND NOMBRE d'ELECTEURS.

ZEPHIR CANNONGE, | B. MARIGNY,
FELIX LABATUT, | ANTONIO DUCROS,
WM. F. DUPLESSIS, | ALBERT HOA,
CHARLES F. DAUNOY,

COMMUNIQUE'.

Les personnes suivantes seront soutenues à l'élection prochaine par un FORT PARTI.

ZÉPHIR CANNONGE, | E. A. CANON,
B. MARIGNY, | ANTONIO DUCROS.
F. LABATUT, | LOUIS ALLARD,
JOHN R. GRYMES.

POUR LOUISVILLE,
Et tous les ports intermédiaires.

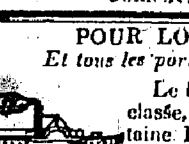

Le bateau à-vapeur de première classe, neuf, **MOHAWK**, capitaine FINDREN, ayant une partie considérable de son chargement engagée, partira jeudi, 24 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à

18 mai YORKE, MACALESTER & Co.

POUR ST.-LOUIS,

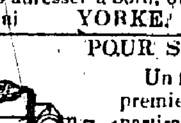

Un fret considérable est offert au premier bon bateau-à-vapeur qui partira pour ce port. S'adresser au No. 23, rue St. Louis. 18 mai

POUR NEW-YORK, (*Paquebot du 20 Mai.*)
Ligne entre New-York et la Louisiane.

Le navire **NATCHEZ**, capitaine REED, ayant été retenu par le mauvais temps, partira demain à 5 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

21 mai FOSTER & HUTTON.

POUR NEW-YORK (*Paquebot du 22 mai.*)

Le navire **TALMA**, capitaine SEARS, partira pour le port susdit. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES;
19 mai rue du Camp, No. 9.

LE soussigné, *propriétaire en seul* du sloop **NEW-ALBANY**, par l'acquisition qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du shériff, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négociants, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et ponctuel dans ses voyages et dans les remises du dit fret. Sa demeure est rue Madison, entre Condé et Levée.

19 mai—3,2ps ROSEMOND FORSTALL.

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.

Le navire **ZILIA**, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodités possibles ; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Bergey, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à

18 mai—8 J. & L. GARNIER.

POUR BOSTON,

Le brick fin voilier **RUPEE**, doublé en cuivre, capitaine YOGUR, partira demain, et peut recevoir 3 à 4 passagers, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du poteau No. 61, ou à

18 mai STETSON & AVERY, rue du Camp

A FRETER.

Le navire de première classe **TUSCANY**, capt. MAYHEW, du port de 300 tonneaux et pret à prendre du fret, s'adresser à

17 mai LINCOLN & GREEN.

☞ Le navire paquebot **CREOLE**, capit. PAGE, de New-York, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises. 21 mai

CHAUX.—500 barriques Chaux de Thomastown, en débarquement et à vendre par

WM. G. HEWES,
21 mai rue du Camp, No. 9.

SEL—300 sacs gros sel de Liverpool, à vendre
STETSON & AVERY,
21 mai rue du Camp, No. 31

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Londres et New-York, à vendre par F. PERRET,
21 mai rue Toulouse.

HYDROCONION

OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement rue Bourbon, No. 235, entre Ste-Anne et Dumaine, où l'on pourra prendre des BAINS DE VAPEUR DIT HYDROCONION, propres à la guérison des Rhumatismes; des Bains sulfureux, propres à la guérison des maladies de peau ; des Bains aromatiques; des Bains de douche forte, par la pression de l'air, propres à faire disparaître les douleurs entre peau et chair.—Deplus, ils ont encore l'avantage d'avoir guéri des plaies incurables.

Les docteurs qui voudraient bien lui faire part des ordonnances, à ce sujet, pourront être assurés qu'elles seront suivies ponctuellement.

21 mai—1m GICQUEL.

EN débarquement du navire l'Aimable Marie, Vin de Montferrand en barriques: en magasin, Vin vieux de St.-Estèphe, dans le pays depuis plus d'un an; Champagne mousseux ; Habillemens pour nègres.

21 mai—3 J. M. FORTIER.

$200 DE RECOMPENSE.

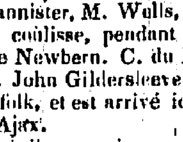

PARTI marron depuis environ un an, un nègre nommé LIVERPOOL, connu aussi sous le nom de POOLEY, âgé de 20 à 23 ans, taille de 5 pieds 5 ou 7 pouces, noir, parlant et marchant quelques fois fort vite ; il est intelligent et a bonne mine ; il va quelques fois au temple, et porte avec lui un livre de prières ou d'hymnes, d'où l'on conclut qu'il sait lire et écrire. Il est charpentier, et pendant l'année dernière, il a travaillé chez M. Bannister, M. Wells, et M. Smallage, et au chemin à coulisse, pendant l'été. Il a été acheté à ou près de Newbern, C. du N, dans l'automne de 1830, par M. John Gildersleeve de cette place, expédié de là à Norfolk, et est arrivé ici en novembre 1830 par le brick Ajax.

Aussi, il y a environ un an, le nègre ISHAM, d'environ 20 à 23 ans, de 5 pieds 5 ou 7 pouces, bien fait, bonne mine, noir et a de belles dents ; l'œil vif en parlant, et porte quelques fois des boucles d'oreille ; il a été élevé à Norfolk, en Virginie, où il est bien connu. Il est probable qu'il s'est embarqué comme matelot et qu'il fait ce métier. Quiconque les arrêtera de manière à ce que leur maître puisse les ravoir, recevra cent piastres pour chacun d'eux. S'adresser au bureau de cette feuille. 21 mai—5,12j

AVIS.—Le soussigné vient de recevoir par les différents arrivages d'Europe et des Etats-Unis, un superbe assortiment de **BIJOUTERIE FINE** consistant en : Boucles d'oreilles, Boutons à chemises, Epinglettes, Colliers, &c. &c. qu'il vendra à bon marché, à son magasin, encoignure des rues Condé et Dumaine.

18 mai—1m J. LA SALLE.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levée, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND-COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

4000 saumons de Plomb, à vendre par
14 mai J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN.

PROPRIÉTÉS DE VALEUR DANS LE CARRÉ DE LA VILLE.

Hewlett & Raspiller & Domingon, encanteurs, vendront Mercredi, 30 mai courant, à midi et demi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une affaire, les propriétés décrites ci-dessous.

No. 1—**UN TERRAIN** situé en cette ville, encoignure des rues Bienville et Dauphine, mesurant 108 pieds de face à la rue Bienville et 77 pieds 4 pouces environ sur la rue Dauphine, avec TROIS MAISONS, chacune se compose de 4 appartemens, 2 cabinets sur la galerie avec cuisine double ; le tout en briques et couvert en merrains, borné d'un côté par la propriété de Baptiste Quionesse, et de l'autre côté par celle de Mr. Dique. (Le pavage aux frais des acquéreurs.)

No. 2.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues St. Pierre et Dauphine, bâti en briques et couvert en tuiles, divisé en quatre appartemens, deux cabinets et deux caves, avec un magasin qui fait face aux rues Dauphine et St. Pierre, avec une cuisine en briques et couverte en tuiles, le haut de la cuisine se trouve entre poteaux ; le terrain porte 40 pieds de face à la rue St. Pierre, sur 72 pieds de face à la rue Dauphine, borné d'un côté par Mde. Pierre Montané, et de l'autre par Baptiste Asemard. (*Le pavage aux frais des acquéreurs.*)

No. 3.—**UN TERRAIN** situé rue St. Pierre, entre Dauphine et Bourgogne, borné d'un côté par la propriété de Mr. Wm. Broom, de l'autre côté par celle de François Jignac. Ce terrain porte 60 pieds de face sur 71 pieds de profondeur, ou environ ; sur lequel terrain se trouve deux maisons baties en briques et couverts en tuiles, composées de quatre appartemens chacune, avec deux cabinets et deux caves, et chacune a une cuisine briquetée entre poteaux et couverte en tuiles. Ces deux maisons seront vendues séparément. (Le pavage des banquettes sera au frais des acquéreurs.)

No. 4.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Bourbon et Orléans, borné d'un côté par le terrain de Mde. Dubois, et de l'autre par Mme. Farrotte, ayant 34 pieds de face à la rue Bourbon et 70 pieds à la rue d'Orléans ou environ. Sur ce terrain il existe une vaste maison en bois, composée de six appartemens avec galerie et cuisine (Le pavage devra être aux frais des acquéreurs.

No. 5.—**UN TERRAIN** faisant encoignure des rues Dumaine et Dauphine, borné d'un côté par la propriété de Mr. Larose, et de l'autre par Achille Durel, ayant 61 pieds sur la rue Dumaine et 60 sur la rue Dauphine, plus ou moins ; l'encoignure se compose de quatre appartemens, deux cabinets, deux caves et deux cuisines ; la maison est briquetée entre poteaux et couverte en tuiles ; les maisons sont en bois : à l'extrémité du terrain face à la rue Dauphine se trouve une bâtisse en bois composée de cinq chambres avec une galerie. (*Le pavage sera aux frais des acquéreurs.*)

No. 6.—**UN TERRAIN** situé rue Bourbon, entre Ursulines et St. Philippe, borné d'un côté par M. L. Séjour, et de l'autre par celle de Mde. W. Escofleur, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur ou environ. Il existe sur ce terrain une maison bâtie entre poteaux et couverte en tuiles à crochets, divisée pour trois locataires, avec une cuisine composée de trois chambres baties en briques et couvertes terrasse. (Le pavage sera au frais des acquéreurs.)

No. 7.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, entre les rues Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par la propriété de J. Doriol, et de l'autre par celle de Mr. Joseph St. Amand, ayant 26 pieds de face à la rue St. Philippe sur 60 pieds de profondeur, ou environ ; la maison est bâtie en bois, composée de trois appartemens. (*Le pavage sera aux frais de l'acquéreur.*)

No. 8.—**UN TERRAIN** situé rue St. Philippe, ayant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur ou environ, situé entre les rues Royale et Bourbon, borné d'un côté par la propriété de M. L. Sejour, et de l'autre par les héritiers de Céleste Maxant. Sur ce terrain existe deux bâtisses en bois, divisées en deux appartemens, deux cabinets et deux petits appartemens face à la rue. Ce terrain ne pourra être livrable que 15 de Juin prochain. (*Le pavage aux frais des acquéreurs.*

No. 9.—**UN TERRAIN** situé rue St.-Philippe, entre Royale et Bourbon; borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Cougot, et de l'autre par celle de Mme. St. Laurent, ayant 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins. Il existe sur ce terrain une maison bâtie en briques et couverte en tuiles à crochets, divisée en 4 appartemens, 2 cabinets, galerie, avec une cuisine à étage, bâtie en briques et couverte en tuile, de 4 appartements.

No. 10.—**UN TERRAIN** situé rue Royale, entre St. Philippe et Dumaine, borné d'un côté par la propriété de M. Fouché Congot et de l'autre par la maison occupée par D. Barjon, ayant 30 pieds de face à la rue Royale sur 45 de profondeur, plus ou moins ; il existe sur ce terrain un magasin bâti en briques, couvert en terrasse, de 30 pieds carrés ou environ. Le pavage de la banquette se trouve payé.

Conditions de la vente : A 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs feront des billets par coupons, s'il est nécessaire, du jour de la vente. 16 mai—10

Vente de la ci-devant Habitation Delaronde, aujourd'hui appelée Versailles.

HEWLETT & RASPILLER ET DOMINGON,

ENCANTEURS, vendront à l'encan, samedi, 26 du courant, à midi, à la nouvelle bourse, une portion, des Terres de l'habitation Delaronde située à environ six milles au dessous de la ville, si avantageusement connue sous le rapport de sa situation et comme la terre la plus élevée que l'on puisse trouver, même à une grande distance des alentours de la Nelle.-Orléans.

Un plan de la propriété sera exposé à la bourse quelques jours avant la vente, et les amateurs sont invités; d'ici là, à visiter les lieux où on leur fournira tous les renseignemens qu'ils pourront désirer.

La division de la propriété est faite par arpent plus ou moins de face, sur six arpents de profondeur. Une partie des Lots font face au fleuve et seront vendus avec les droits à l'immense batture. L'élévation des terres est telle qu'il n'est presque pas besoin de levée.

Le reste des Lots, sur un desquels de 3 arpens sur six environ de profondeur se trouvent les jardins, la vaste maison, &c. de l'habitation, font face aux belles avenues Delaronde et du Jac Borgne, situées au centre de la propriété ayant chacun 50 pieds de largeur et séparée l'une et l'autre par une réserve de 80 pieds destinées à la fouille du canal de Versailles, devant aboutir du fleuve au bayou Bienvenu, et devant ainsi offrir une communication directe entre le fleuve et le lac Borgne.

Il est facile de se convaincre, par l'examen des cartes des environs de la Nouvelle-Orléans, que ce point est un de ceux en petit nombre qui rendent facile l'exécution de cette grande amélioration si désirée, puisqu'il n'y a qu'une très-faible portion de cyprière à traverser et qu'au point où ce canal aboutira au Bayou Bienvenu, on rencontre une profondeur d'eau de 18 à 20 pieds et une largeur qui lui mérite le nom de Rivière plutôt que de Bayou.

Dans l'arrangement du plan, le propriétaire a réservé à l'usage commun, des fossés dégoûts, deux chemins sur les limites des propriétés de Mrs. Bienvenu et Lacoste, et dans la distribution des Lots, on remarquera qu'il a assuré aux acquéreurs les moyens d'y réunir la convenance, l'agrément et l'utilité.

Il n'est peut-être pas superflu de rappeler aux amateurs de biens de plaisance qui jugeront à propos de ce côté leur résidence d'été, qu'ils n'auront pas le désagrément d'avoir le soleil en face le matin en se rendant en ville, ni le soir en se retirant.

Les conditions de la vente, sont 1, 2, 3 et 4 ans de terme à partir du 20 mars dernier, payable en billets endossés à satisfaction domiciliés en ville, et portant hypothèque. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs qui seront mis en possession aux frais du propriétaire actuel.

16 mai—10

LES soussignés ayant acheté **LE FOND DE BOULANGERIE** de M. L. M. MALLEIN, préviennent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers.*

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.
7 mai—1m

BROCHURES de la CHARTE de la **BANQUE DE L'UNION**, imprimées sur l'original, à vendre à l'imprimerie de l'Abeille, à 25 cents,
28 avril.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI 22, il sera vendu à midi, à la Bourse de Hewlett, les ESCLAVES suivants, savoir :

Bascal, âgé de 18 ans, bon nègre des champs ; il a perdu un œil par suite de la petite vérole. Lucy-Ann, âgée de 23 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, plisseuse et couturière.

Conditions : 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Y. Lewis, au frais des acquéreurs.

AUSSI : L'esclave NAB, âgé de 36 ans, depuis 2 ans dans le pays : il est très-bon charretier et palfrenier. On le vend garanti.

Conditions : comptant, ou à 4 mois de crédit, avec intérêt, en billet endossé et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de C. Pollock, aux frais de l'acquéreur. 21 mai

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu, aujourd'hui lundi, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, près du poteau No. 73, sept-cents PATATES d'Irlande, en débarquement du brick Robert Scurfield, en lots convenables aux acquéreurs. 21 mai

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu aujourd'hui, lundi, 21 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi, une NEGRESSE nommée Jeanne, âgée de 20 ans environ, très-bonne domestique de maison, garantie.

Payable à 6 mois. 21 mai.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le mardi 22 mai, à midi, à la Bourse de Hewlett,

LES ESCLAVES SUIVANTS,

EDOUARD, nègre créole, âgé de 22 ans, un peu charpentier et maçon, bon sujet et habile à tout ouvrage.

PEGGY, sa femme, âgée de 17 ans, domestique de maison, sachant laver, coudre, &c.; bon sujet, depuis son enfance dans le pays, avec son enfant âgé de deux mois.

Ces esclaves seront vendus garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs.

19 mai—3

PAR T. MOSSY.

MARDI, 22 du courant, il sera vendu, dans son nouveau magasin d'encan, rue Toulouse, à 10 du matin, 110 colis de marchandises qui peuvent être examinées Lundi; des catalogues seront prêts pour être délivrés; on annoncera les conditions. 17 mai.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 21 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville, la propriété suivante, dépendant de la succession de feu Antonio Silva dit Gonzalez; un LOT de terre situé en cette ville, rue St.-Philippe, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la première rue sur cent-cinquante pieds de profondeur, ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois, de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par M. Octave de Armas, not. pub.

19 avril—6

SAMEDI!

Aura lieu le tirage de la 11ème. classe de la Loterie

DE L'EGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES,

GROS LOT,

10,000 PIASTRES.

PRIX DES BILLETS : Entier $4 : demi $2 ; quart $1.

Pour obtenir de bons billets, s'adresser au BUREAU DE LOTERIE DE FELTON,
21 mai rue St. Philippe, No. 11.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 25 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 45 onces de pain pour un escalin.

19 mai D. PRIEUR, Maire.

AVIS AUX DAMES.

SOULIERS FRANCAIS.—Le soussigné vient de recevoir de France, par le navire Harriet, venant du Hâvre, un joli assortiment de SOULIERS pour dames, en peau et prunelle, de toute couleur ; de plus: il a en magasin un joli assortiment de Mousseline en couleur, gingans français, mousselines blanches, unies et brodées, percale blanche, fichus et écharpes en gaze, et en crêpe, toile d'Alande pour chemise et pour draps; *Habillemens d'Enfans* ; parapluies et parasols, étoffe à Pantalon, brin blan et écru, Mousseline à moustiquaire.

V. GOUY,
19 mai Rue Royale, No. 188.

LETTRES DE CHANGE, à vendre par
19 mai J. MAGER.

FRET pour Philadelphie.—S'adresser au No. 23, rue St. Louis. 19 mai

CAFÉ, 400 sacs café de la Havane, à vendre par
19 mai J. MAGER.

CAFÉ ET CASSE.—En débarquement de la goëlette Peru, du Port au-Prince, 250 sacs café et 15 sacs casse, à vendre par

MEDELICE THOMAS,
19 mai rue de la Levée, No. 77

JAMBONS.—40 jambons enveloppés, preparés expressément pour l'usage des familles, à vendre par
18 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

GENIEVRE de Hollande, de qualité supérieure, garanti pur, à vendre par
18 mai STETSON & AVERY.

TRAITES sur Liverpool, payables s r Londres, Paris, Boston et [illegible] ure par TH. NICOLET & Co.
18 mai

CHARRETTES, Drays et Brouettes, en débarquement du navire Chester, à vendre par
18 mai S. C. BELL.

CHIGÉ,

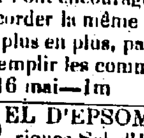

MAITRE-BOTTIER.

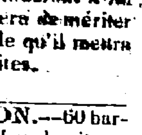

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et ses pratiques, qu'il a reçu par le navire Bolivar, du Hâvre, une grande quantité de CUIRS, d'une des premières manufactures de Paris, ainsi que des TIGES grises pour bottes et souliers d'été. Il ose espérer que tous ceux qui l'ont encouragé jusqu'à ce jour, continueront à lui accorder la même confiance qu'il s'efforcera de mériter de plus en plus, par les soins et l'exactitude qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites.

16 mai—1m

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—60 barriques Sel d'Epsom, et 10 barrillets Jus de citron, à vendre par
27 avril JAS. S. SHAW.

FOIN.—213 balles Foin, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par
19 mai WM. G. HEWES.

RECEMMENT reçu par le navire Harlequin, et venant directement de la manufacture, trois caisses de **COUTELLERIE** de SHEFFIELD, propre pour ce marché et celui du Mexique, et ayant droit au *debenture* ; on la vendra à bon marché. S'adresser à

SAM. BARBER,
16 mai—☞ rue du Canal, No. 57.

NOURRICE A LOUER.—Une mulâtresse d'un lait nouveau et d'une constitution saine, garantie bon sujet. S'adresser au bureau de cette feuille.
16 mai—1m

SOIE A COUDRE, &c.—4 caisses Bas de soie patentés, qualité supérieure ; 2 do. do. brochés ; 8 caisses Soie à coudre, fortes couleurs, propres au marché mexicain et sujets à la remise des droits. A vendre par P. E. & O. SORBE.
15 mai rue Royale, No. 118.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du brick Commodore Barry,
4 caisses Saucissons de Boulogne,
3 dito Serrures françaises assorties,
2 balles Couvertes de coton, grand e largeur, 1ère. ql.
200 Damejanes vuides, Bouchons, &c.
15 mai P. E. & O. SORBE, rue Royale, No. 118

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermillon, à vendre par
20 avril DUCROS & MORPHY.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par L. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.

LETTRES DE CHANGE sur Londres, à vendre par L. OGDEN & Co.
12 mai rue du Canal, No. 59.